



Cour
Pénale
Internationale

International
Criminal
Court

ICC-PIDS-CIS-KEN-01-001/11_Fra
Mise à jour : 7 avril 2011

Fiche d'information sur l'affaire

Situation en République du Kenya

Le Procureur

c.

*William Samoei Ruto, Henry
Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang*

Affaire n° ICC-01/09-01/11



William Samoei Ruto (Ruto)



Date de naissance	21 décembre 1966
Lieu de naissance	Village de Kamagut (Kenya)
Nationalité	Kényane
Fonctions officielles	Actuellement suspendu de ses fonctions de Ministre de l'enseignement supérieur, des sciences et des technologies de la République du Kenya
Citation à comparaître	8 mars 2011

Audience de comparution initiale 7 avril 2011

Audience de confirmation des charges Programmée le 1^{er} septembre 2011

Charges

La Chambre préliminaire II a conclu qu'il y a des motifs raisonnables de croire que Ruto est — avec Kosgey — pénalement responsable en qualité de coauteur indirect, au sens de l'article 25-3-a du Statut de Rome, des crimes contre l'humanité suivants :

- meurtre (article 7-1-a) ;
- transfert forcé de population (article 7-1-d) ; et,
- persécution (article 7-1-h).

Henry Kiprono Kosgey (Kosgey)



Date de naissance	14 juillet 1947
Lieu de naissance	District de Nandi (Kenya)
Nationalité	Kényane
Fonctions officielles	Actuellement membre du Parlement et Président du Mouvement démocratique orange (<i>Orange Democratic Movement, ODM</i>)
Citation à comparaître	8 mars 2011

Audience de comparution initiale 7 avril 2011

Audience de confirmation des charges Programmée le 1^{er} septembre 2011

Charges

La Chambre préliminaire II a conclu qu'il y a des motifs raisonnables de croire que Kosgey est — avec Ruto — pénalement responsable en qualité de coauteur indirect, au sens de l'article 25-3-a du Statut de Rome, des crimes contre l'humanité suivants :

- meurtre (article 7-1-a) ;
- transfert forcé de population (article 7-1-d) ; et,
- persécution (article 7-1-h).

Joshua Arap Sang (Sang)



Date de naissance	9 septembre 1975
Lieu de naissance	Kitale, district de Trans-Nzoia (Kenya)
Nationalité	Kényane
Fonctions officielles	Actuellement responsable des opérations à Kass FM à Nairobi (République du Kenya)
Citation à comparaître	8 mars 2011
Audience de comparution initiale	7 avril 2011

Audience de confirmation des charges Programmée le 1^{er} septembre 2011

Charges

La Chambre préliminaire II a conclu qu'il n'y a pas de motifs raisonnables de croire que Sang est un coauteur indirect desdits crimes, sa contribution à la commission de ceux-ci n'ayant pas été essentielle. En revanche, elle s'est dite convaincue qu'il y a des motifs raisonnables de croire que Sang a contribué « de toute autre manière » (au sens de l'article 25-3-d du Statut de Rome), à la commission des crimes contre l'humanité suivants :

- meurtre (article 7-1-a) ;
- transfert forcé de population (article 7-1-d) ; et
- persécution (article 7-1-h).

Crimes allégués (liste non exhaustive)

La Chambre préliminaire II a jugé qu'il y a des motifs raisonnables de croire ce qui suit :

- Immédiatement après l'annonce des résultats de l'élection présidentielle et, plus particulièrement, du 30 décembre 2007 jusqu'à la fin janvier 2008, une attaque a été menée en plusieurs endroits comme la ville de Turbo, la région d'Eldoret (qui comprend Huruma, Kiambaa, Kimumu, Langas et Yamumbi), les villes de Kapsabet et Nandi Hills et les districts de Uasin Gishu et Nandi, en République du Kenya. Cette attaque aurait visé la population civile, notamment les membres des groupes ethniques des Kikuyu, Kamba et Kisii, tenus pour être partisans du PNU (*Party of National Unity*).
- En particulier, les violences qui ont secoué le district de Uasin Gishu (qui comprend la ville de Turbo et la région d'Eldoret) auraient abouti à l'incendie et à la destruction de 1 475 maisons, auraient fait 230 morts environ et 505 blessés et auraient entraîné le déplacement de 7 800 personnes. Dans le district de Nandi (qui comprend les villes de Kapsabet et Nandi Hills), le bilan de l'attaque se chiffrerait à sept morts et plus de 500 blessés. Des maisons et des commerces ont également été pillés et incendiés. Trois personnes ont été tuées dans la ville de Kapsabet le 8 janvier 2008 et d'autres encore à proximité des barrages érigés par les auteurs des crimes à environ deux kilomètres de la ville. Environ 32 000 personnes auraient été forcées de chercher refuge au poste de police de Nandi Hills et aux alentours.
- Il est allégué qu'il existait un plan consistant à punir les partisans du PNU dans l'éventualité où les élections présidentielles de 2007 seraient truquées, plan qui prévoyait leur expulsion de la vallée du Rift, dans l'objectif final de créer un bloc d'électeurs uniforme favorable à l'ODM. Pour mettre en œuvre le plan convenu, Ruto, Kosgey et Sang auraient mis en place un réseau composé de membres de la communauté kalenjin, dont de hauts responsables politiques de l'ODM (*Orange Democratic Movement*), des représentants des médias, d'anciens membres de la police kényane et de l'armée, des anciens de la communauté kalenjin ainsi que des chefs locaux. Il est allégué que ce réseau était sous la conduite d'un commandement responsable et avait une hiérarchie bien établie, Ruto assumant le rôle de chef, Kosgey celui de chef adjoint et de trésorier et Sang celui de responsable de la communication. Le réseau avait les moyens de mener une attaque généralisée ou systématique contre la population civile, car ses membres avaient accès, et ont eu recours, à une quantité considérable de capitaux, d'armes à feu, d'armes rudimentaires et d'hommes.
- **William Ruto**, en sa qualité de dirigeant kalenjin le plus représentatif et chef de l'organisation établie, et Kosgey, adjoint de Ruto, président de l'ODM et député de la circonscription de Tinderet, ont apporté des contributions essentielles à la mise en œuvre du plan commun en organisant et en coordonnant la commission d'attaques généralisées et systématiques qui remplissent les conditions minimales requises pour être qualifiées de crimes contre l'humanité, contributions sans lesquelles le plan n'aurait pu se réaliser. William Ruto aurait : i) assuré la planification d'ensemble et la mise en œuvre du plan commun dans toute la vallée du Rift ; ii) créé un réseau d'exécutants aux fins de la mise en œuvre du plan commun ; iii) directement négocié ou supervisé l'achat d'armes à feu et d'armes rudimentaires ; iv) donné aux exécutants susmentionnés des instructions quant aux personnes qu'ils devaient tuer ou chasser et dont ils devaient détruire les biens ; v) mis en place un système de récompenses allouant des sommes fixes aux hommes qui tuaient des partisans du PNU ou détruisaient leurs biens.
- **Henry Kiprono Kosgey** aurait i) encouragé, avec Ruto, la création du réseau d'exécutants ; ii) activement organisé les modalités de mise en œuvre du plan commun, en qualité d'adjoint de Ruto ; et iii) assuré la mise en œuvre du plan commun dans le district de Nandi. En outre, Kosgey aurait été chargé de gérer les ressources financières de l'organisation aux fins de la mise en œuvre du plan commun ; et iv) aurait diffusé de fausses informations au sujet de prétendus meurtres de Kalenjin, pour provoquer l'embrasement de la situation.

- **Joshua Arap Sang**, de par l'influence qu'il exerçait en tant qu'animateur radio à Kass FM, aurait contribué à la mise en œuvre du plan commun en : i) mettant Kass FM à la disposition de l'organisation ; ii) annonçant la tenue des réunions de l'organisation ; iii) attisant les violences en diffusant des messages de haine et en formulant explicitement le souhait de voir les Kikuyu expulsés ; et iv) diffusant de fausses informations au sujet de prétendus meurtres de Kalenjin, pour provoquer l'embrasement de la situation

Principaux développements judiciaires

Ouverture de l'enquête

Le 5 novembre 2009, le Procureur de la CPI a informé le Président de la Cour de son intention de demander l'autorisation d'ouvrir une enquête sur la situation au Kenya, conformément à l'article 15-3 du Statut de Rome, en relation avec les violences post-électorales de 2007-2008 au Kenya, au cours desquelles près de 1 300 personnes auraient été tuées.

Le 6 novembre 2009, la Présidence de la Cour a affecté la situation à la Chambre préliminaire II, composée de la juge Ekaterina Trendafilova (juge présidente), et des juges Hans-Peter Kaul et Cuno Tarfusser.

Le 31 mars 2010, à la majorité de ses membres, la Chambre préliminaire II a fait droit à la demande, déposée par le Procureur, d'autorisation d'ouvrir une enquête sur les crimes contre l'humanité qui auraient été commis au Kenya. L'enquête porte sur des crimes contre l'humanité commis entre le 1^{er} juin 2002 (date d'entrée en vigueur du Statut pour le Kenya) et le 26 novembre 2009 (date à laquelle le Procureur a demandé l'autorisation d'ouvrir une enquête).

Citations à comparaître et audiences de comparution initiale

Le 15 décembre 2010, le Procureur de la CPI a demandé à la Chambre préliminaire II de délivrer des citations à comparaître à l'encontre de six Kényans pour lesquels il y a des motifs raisonnables de croire qu'ils sont pénalement responsables de crimes contre l'humanité.

Le 8 mars 2011, la Chambre préliminaire II a statué sur les demandes introduites par le Procureur, décidant, à la majorité de ses membres, de citer William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang à comparaître devant la Cour le 7 avril 2011.

Le 31 mars 2011, le gouvernement du Kenya a soumis une requête contestant la recevabilité de l'affaire devant la CPI.

Au cours de l'audience de première comparution, la Chambre préliminaire a programmé l'audience de confirmation des charges au 1^{er} septembre 2011.

Composition de la Chambre préliminaire II

La juge Ekaterina Trendafilova, juge présidente

Le juge Hans-Peter Kaul

Le juge Cuno Tarfusser

Représentation du Bureau du Procureur

Luis Moreno-Ocampo, Procureur

Fatou Bensouda, procureur adjoint

Conseils de la Défense de William Ruto Samoei

David Hooper

Kioko Kilukumi Musau

Joseph Kipchumba Kigen-Katwa

Kithure Kindiki

Conseils de la Défense de Henry Kiprono Kosgey

George Odinga Oraro

Julius Kipkosgei Kemboy

Allan Kibet Kosgey

Conseils de la Défense de Joshua Arap Sang

Joseph Kipchumba Kigen-Katwa

Joel Kimutai Bosek

Philemon Kiptum Koech-Busienei

